

VISION

FOR ACCESSIBLE, AFFORDABLE, QUALITY, NON-PROFIT CHILD CARE
POUR DES SERVICES DE GARDE DE QUALITÉ, ACCESSIBLES À TOUS, À PRIX ABORDABLE, SANS BUT LUCRATIF

THE CANADIAN DAY CARE ADVOCACY ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA PROMOTION DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

MARCH / MARS 1989



NUMBER / NUMÉRO 8

ONCE UPON A BILL ... THE SAGA CONTINUES

IL ÉTAIT UNE FOIS UN PROJET DE LOI... LA SAGA CONTINUE



Lorsqu'on examine les circonstances ayant entouré l'abandon du projet de loi C-144, mieux connu comme le « projet de loi sur la garde des enfants », on peut s'étonner de la hâte avec laquelle on a tenté de faire adopter celui-ci, malgré ses graves lacunes, ainsi que des efforts déployés en ce sens. Voici un bref résumé des événements survenus depuis l'été 1988.

LA FIN D'UN PROJET DE LOI

13 juillet : M. Jake Epp, ministre de Santé et Bien-être social Canada, annonce qu'un milliard de dollars seront ajoutés au budget initial de la Stratégie nationale sur la garde des enfants, adoptée en décembre 1987. Le budget proposé s'élève maintenant à 6,4 milliards de dollars sur sept ans.

25 juillet : Le projet de loi sur la garde des enfants est présenté en première lecture à la Chambre des communes.

27 juillet : L'A.C.P.S.G.E. lance une campagne qui remportera un grand succès et qui consiste à faire circuler des pétitions afin de démontrer à la Chambre des communes les sérieuses inquiétudes et l'opposition généralisée des Canadiennes et des Canadiens concernant le projet de loi. La campagne permet de ►

Looking back at the demise of Bill C-144, better known as the Canada Child Care Act, one can marvel at the haste and efforts exercised to try to pass this flawed bill. Let's recapitulate briefly the events from the summer of 1988.

THE DEMISE OF A BILL

July 13: Jake Epp, Minister of Health and Welfare Canada, announces the addition of \$1 billion to the original budget of the National Strategy on Child Care, first introduced in December 1987. The ►



Marching to the Prime Minister's Office, April '88.

En marche vers le bureau du Premier Ministre, avril '88.

BARBARA SYKES

total proposed budget now stands at \$6.4 billion to be spent over seven years.

July 25: The Canada Child Care Act is introduced in first reading to the House of Commons.

July 27: The C.D.C.A.A. launches a very successful petition campaign, to demonstrate to the House and its members the deep concern and general opposition of Canadians to this proposed legislation. The campaign gathers thousands of signatures of

individuals as well as of concerned national groups, from all provinces and territories. The petitions are received and acknowledged by various members of Parliament during the debates in first reading in August.

End/Aug.: The Bill is re-introduced in second reading to the House. Two days of debate follow before the public hearings are announced to take place in a few days, the first week of school for ▶

recueillir, dans tous les provinces et territoires, la signature de milliers de personnes et de groupes nationaux concernés. Divers députés reçoivent ces pétitions et en font état lors du débat en première lecture, au mois d'août.

Fin août : Le projet de loi est présenté en deuxième lecture à la Chambre des communes. Cette étape est suivie de deux jours de débat, après quoi on annonce que des audiences publiques auront

lieu quelques jours plus tard, soit pendant la première semaine d'école de la plupart des enfants.

6 sept. : Le Comité parlementaire spécial sur la garde des enfants tient des audiences publiques pendant deux jours et demi. Les indemnités de déplacement posent un problème : elles ont été approuvées au dernier moment, et ce, uniquement pour quelques-unes des 60 personnes qui ont demandé à témoigner. Les ▶

VISION

EDITOR / RÉDACTRICE EN CHEF
Marie-Christine Bédard

EXECUTIVE COMMITTEE / COMITÉ EXÉCUTIF

President / Présidente: Pat Wylynko
Vice-President / Vice-présidente: Penny Coates
Secretary / Secrétaire: Micheline Ferron
Treasurer / Trésorier: Kathy Turner

STEERING COMMITTEE / COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

YUKON: Joanne Oberg*, Carol Christian
NWT / T.-N.-O.: Kathy Turner*, Carol Rowan
NFLD / T.-N.: Lynette Billard*, Dan T. Ashbourne
PEI / Î.-P.-É.: Lorna Young*, William Myhrall†
NS / N.-É.: Sharon Irwin*, Sue Wolstenholme
NB / N.-B.: Susan McGibbon*, Dixie Lee Vanraalte
QC: Micheline Ferron*, Claude Chênevert
ONT / Ont.: Karen Stotsky*, Lesley Russel
MAN / Man.: Pat Wylynko*, Bonnie Roebuck
SASK / Sask.: Roni Cloak*, Jan Turner
ALTA / Alb.: Barbara Sykes*, Malcolm Read
BC / C.-B.: Penny Coates*, Linda Kusz

*MEMBER OF BOARD OF DIRECTORS, † RESIGNED
*MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, †A DÉMISSIONNÉ(E)

NATIONAL OFFICE / BUREAU NATIONAL

Lise Corbeil-Vincent
Executive Coordinator / Coordonnatrice exécutive
Marie-Christine Bédard
*Communications and Research Officer /
Agente des Communications et de la recherche*
Candis J. Graham
Administrative Officer / Agent d'administration
Sylvie Lafrance
Secretary / Secrétaire

323 rue Chapel Street, Ottawa, Ontario K1N 7Z2
Telephone / Téléphone (613) 594-3196
Fax / Télécopieur (613) 237-5969
ISSN 0838-0481



The Canadian Day Care Advocacy Association is an incorporated, non-profit, bilingual organization committed to accessible, affordable, high-quality, non-profit child care services for Canadians. Founded in 1983, the Association promotes the development of a broad consensus of support within all regions of Canada to pursue child care issues at the Federal level.

The primary goal of C.D.C.A.A. is an expanded and improved childcare system, with emphasis on high quality care. We are working for the evolution of a publicly-funded, non-profit, comprehensive child care system, accessible to every Canadian family who wishes to use it. If you would like to become a member of C.D.C.A.A., please contact our national office for more information.

VISION is a bilingual newsletter published three times a year by C.D.C.A.A.. It is distributed free-of-charge to our members. VISION welcomes articles, photographs and comments from C.D.C.A.A. members. The editor reserves the right to edit text and length of copy. Photographs which are supplied to VISION will be returned upon request.

Articles from VISION may be reproduced if appropriate credit is given to C.D.C.A.A. and a copy sent to us.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance est un organisme bilingue, sans but lucratif et légalement constitué qui s'est engagé à promouvoir, à travers le Canada des services de garde à l'enfance de qualité, à prix abordable, accessibles à tous, et sans but lucratif. Fondée en 1983, l'Association favorise la concertation, dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir les services de garde auprès des autorités fédérales.

L'objectif premier de l'A.C.P.S.G.E. est d'élargir le réseau des services de garde au Canada en mettant l'accent sur la qualité. Nous préconisons, à plus long terme, la mise sur pied d'un réseau complet de services de garde financés par l'État et accessibles à toutes les familles qui désirent les utiliser. Si vous désirez vous joindre à l'A.C.P.S.G.E., veuillez communiquer avec le bureau national pour obtenir de plus amples renseignements.

Trois fois l'an, l'A.C.P.S.G.E. publie un bulletin bilingue, VISION, qu'elle distribue gratuitement à ses membres. L'A.C.P.S.G.E. invite ses membres à lui soumettre des articles, des photographies et des commentaires à publier dans VISION. La rédaction se réserve le droit d'éditer les textes et d'en fixer la longueur. Les photographies soumises à VISION seront retournées aux expéditeurs qui en auront fait la demande.

On peut reproduire des articles tirés de VISION en mentionnant que l'A.C.P.S.G.E. en est la source et en nous en faisant parvenir copie.

most children.

Sept. 6: The legislative Committee on Child Care sits for two and a half days of public hearings. Travel allocations are a problem: they are approved on short notice, for only a few of the 60 witnesses that have requested to be heard. Others are pending.

Nevertheless, 34 groups attend the hearings. All 34 groups publicly state they do not support the bill, 33 oppose it categorically.

Sept. 10: The Bill passes second hearing.

Sept. 26: The Bill is adopted in third reading.

Sept. 27: The National Child Care Act is sent to the Senate for ratification.

Sept. 29: Senate hearings start. Six groups appear, reiterating their opposition to the Bill.

Oct. 1: The federal elections are called for November 21. The Bill dies on the order paper, disappearing in legislative limbo by default.

CHILD CARE AS AN ELECTION ISSUE

Oct.-Nov.: Before being overshadowed by the Free Trade issue, child care starts out as a significant issue of the election campaign, as the Liberal and New Democratic parties discuss their respective child care proposals: the first proposing twice as many spaces as the Conservatives in the same time frame, the second proposing the same amount of spaces in half the time. The N.D.P. position is to maintain the child care provision of C.A.P. during the phasing-in of the plan, to equip the legislation with national objectives and to channel federal child care funding to non-profit operations only (or commercial operations that

agree to convert). During the televised Leaders' Debate of October 25, the Prime Minister is asked why he did not listen to the recommendations of child care advocates. He answers that instead he relied on the advice of his experts, the six women Cabinet Ministers. In response, on November 1, C.D.C.A.A. challenges these six child care experts identified by Mulroney, to a public debate on child care, at the date and place of their choice. There is no answer to our challenge...

Following the conservative's victory at the polls at the end of November, the C.D.C.A.A. sends a letter to Prime Minister Mulroney, reaffirming our opposition to Bill C-144 should it be re-introduced in the House. In it, we point out that his victory does in no way reflect the Canadian voter's endorsement of his proposed legislation since child care has not been a major issue of the election, and that the provinces themselves have very serious concerns about this legislation. We express hope that the government will take the opportunity to propose an enhanced child care legislation that would meet the criteria of accessibility, high quality, affordability and non-profit basis, and use this new program as a case study in how new social programs are possible under free trade.

ANOTHER BLOW TO THE FEDERAL STRATEGY

Dec. 19: The National Council of Welfare, a citizen's advisory group appointed to advise the Minister of National Health and Welfare on poverty and social policy, releases its report: "*Child Care, A* ▶

autres demandes sont laissées en suspens. Trente-quatre groupes assistent malgré tout aux audiences. Tous affirment publiquement ne pas appuyer le projet de loi et trente-trois s'y opposent catégoriquement.

10 sept. : Le projet de loi franchit l'étape de la deuxième lecture.

26 sept. : Le projet de loi est adopté en troisième lecture.

27 sept. : Le projet de loi sur la garde des enfants est présenté au Sénat pour ratification.

29 sept. : Les audiences du Sénat sont entreprises. Six groupes s'y présentent et y réaffirment leur opposition au projet de loi.

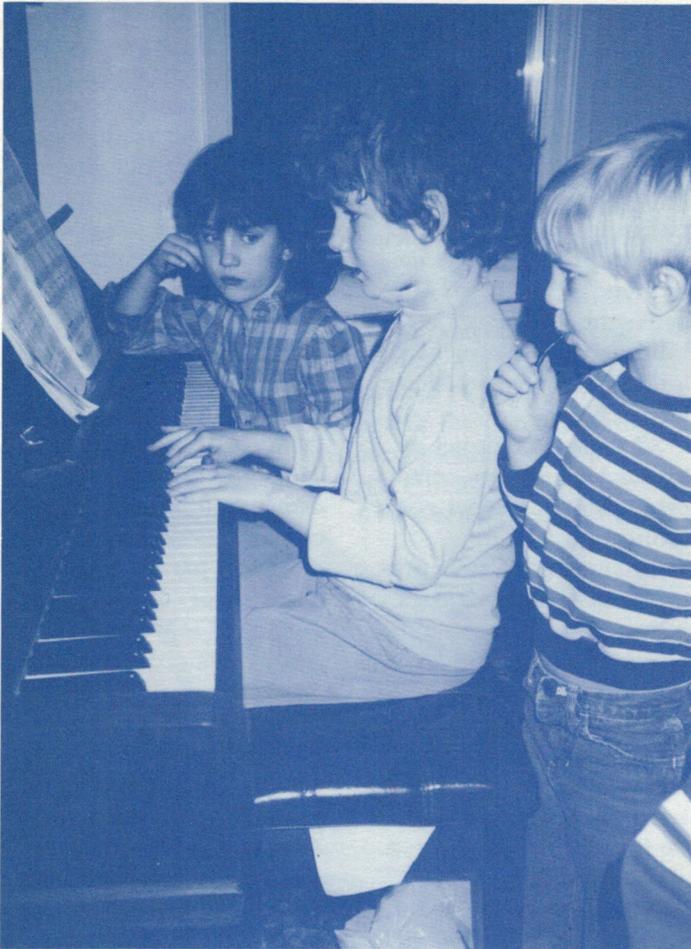
1^{er} oct. : Le Premier ministre annonce la tenue des élections fédérales pour le 21 novembre. Le projet de loi meurt au Feuilleton.

LES SERVICES DE GARDE COMME QUESTION ÉLECTORALE

Oct.-nov. : Avant d'être éclipsée par la question du libre-échange, la question des services de garde constitue un point important de la campagne électorale, les partis libéral et néo-démocrate discutant de leurs programmes respectifs à ce sujet : le premier propose de créer le double du nombre de places envisagé par les Conservateurs, et ce, sur une même période; le deuxième, le même nombre de place que celui envisagé par les Conservateurs, mais sur une période deux fois plus courte. Le NPD propose de maintenir les dispositions relatives aux services de garde du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) pendant l'établissement du programme, d'assortir la loi d'objectifs nationaux et de réserver les crédits fédéraux pour la garde des enfants aux seuls services sans but

lucratif (ou aux services à but lucratif qui acceptent de se convertir en services sans but lucratif). Au cours du débat télévisé des chefs de parti, le 25 octobre, on demande au Premier ministre pourquoi il n'a pas suivi les recommandations des tenants de la garde à l'enfance, ce à quoi il répond qu'il s'est plutôt fié aux conseils de ses spécialistes, les six femmes ministres du Cabinet. Réagissant à cette déclaration, l'A.C.P.S.G.E. demande le 1^{er} novembre à ces six spécialistes désignés par M. Mulroney de participer à un débat public sur les services de garde à l'endroit et à la date qui leur conviendraient. Cette demande reste sans réponse.

À la suite de la victoire électorale des Conservateurs à la fin novembre, l'A.C.P.S.G.E. fait parvenir au Premier ministre Mulroney une lettre dans laquelle elle réaffirme sa position sur le projet de loi C-144, dans l'éventualité où ce projet de loi serait à nouveau présenté à la Chambre des communes. La lettre souligne que la victoire conservatrice ne signifie nullement que les électeurs canadiens appuient le projet de loi puisque les services de garde à l'enfance n'ont pas constitué un élément significatif du débat électoral et que les provinces elles-mêmes ont de sérieuses inquiétudes relativement à ce projet de loi. Nous exprimons l'espoir que le gouvernement profitera de l'occasion pour proposer un projet de loi plus convenable, prévoyant des services accessibles, de qualité, de prix abordable et sans but lucratif, et qu'il se servira de ce nouveau programme pour déterminer dans quelle mesure la mise ▶



WHITEHORSE, YUKON

Better Alternative'. Very critical of the federal strategy, the report recommends:

- tax breaks for child care to be phased out over the next seven years, and that money used to build and support a first-rate child care system.
- the creation of 750,000 (instead of the proposed bill's 200,000) new licensed spaces in child care centres and family homes, by increasing federal funds for capital grants to \$1.5 billion.
- addition of a grandparenting clause permitting funding of existing commercial day care only, while requiring those centres to convert to non-profit ones within a period of time.
- open-ended Federal cost-sharing to subsidize the operating costs of child

care programs.

- the enhancement of unemployment insurance benefits for parents of newborn children: with a maternity leave of 17 full weeks and the addition of a 9 week parental leave, both at 75% of salary. This clause is not contradictory, but not as generous as C.D.C.A.A.'s family policy (which is discussed further in this issue of *Vision*).
- the partial financing of the new child care system by parents, based on their ability to pay, with low-income parents not having to pay any out-of-pocket fees. The report estimates the cost of these measures at \$4.4 billion a year by 1995, about twice the estimated cost of the federal strategy, but for a much better result — ▶

en place de programmes sociaux est possible dans le cadre du libre-échange.

LA STRATÉGIE FÉDÉRALE EST L'OBJET D'UNE AUTRE ATTAQUE

19 déc. : Le Conseil national du bien-être social, groupe consultatif de citoyens chargé de conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur la pauvreté et la politique sociale, publie un rapport intitulé «*De meilleurs services de garde d'enfants* ». Ce rapport critique durement la stratégie fédérale et recommande :

- au cours des sept prochaines années, l'élimination progressive du crédit d'impôt pour enfants et l'affectation de l'argent ainsi récupéré à l'établissement et au soutien de services de garde de qualité supérieure.
- la création de 750 000 places en services de garde reconnus (plutôt que de 200 000 places, comme le prévoyait le projet de loi) dans des garderies et des foyers de garde en milieu parental, en portant les crédits fédéraux pour subventions d'immobilisation à 1,5 milliard de dollars.
- l'ajout d'une clause de droits acquis permettant le financement des services de garde à but lucratif existants seulement, tout en obligeant la conversion de ceux-ci en services sans but lucratif dans un certain délai.
- le financement des frais d'exploitation des programmes de garde d'enfants par un système fédéral de partage des coûts sans plafonnement.
- l'augmentation des prestations d'assurance-chômage pour les parents de nouveau-nés : congé de

maternité de 17 semaines complètes et l'ajout d'un congé parental de neuf semaines, à raison de 75 p. 100 du salaire dans les deux cas. Cette disposition, bien qu'elle ne soit pas contraire à la politique sur la famille de l'A.C.P.S.G.E. (qui est examinée plus loin dans ce numéro de *Vision*), n'est pas aussi avantageuse que cette dernière pour les parents.

- le financement partiel du nouveau régime de services de garde à l'enfance par les parents, en fonction de leurs moyens, les parents à faible revenu n'ayant aucune contribution à apporter. D'après le rapport, le coût de ces mesures serait de 4,4 milliards de dollars par année en 1995, montant deux fois plus élevé que le coût estimatif de la stratégie fédérale, mais qui donnera de bien meilleurs résultats, près de quatre fois plus de nouvelles places devant être créées.

NOUVELLES PERSPECTIVES

Janv. 1989 : Le remaniement du cabinet fédéral ouvre de nouvelles perspectives d'avenir pour les services de garde au Canada. C'est maintenant M. Perrin Beatty (ministre de la Défense dans l'ancien Cabinet) qui sera chargé des services de garde à l'enfance à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il n'a encore révélé aucune de ses intentions concernant l'élaboration d'une loi sur la garde des enfants, ce qui, nous l'espérons, signifie que l'opposition dont a fait l'objet le projet de loi antérieur le conduira à modifier celui-ci. Toutefois, quelles que ▶

almost four times the amount of new spaces created.

NEW BEGINNINGS

Jan. 89: The reorganization of the federal cabinet opens up new possibilities for the future of day care in Canada. Perrin Beatty (Defence Minister in the previous cabinet) will now carry the ball for child care as Minister of National Health and Welfare. Nothing has been heard yet from him about his intentions regarding the introduction of a child care act which hopefully means that the demonstrated opposition to the previous act will bring the new minister to map out a modified legislation. Whatever the plan may be, the new legislation will be scrutinized even further by a new Cabinet committee instituted in 1989 — the Expenditure Review Committee, responsible for overseeing the financial commitments of each department, in view of special efforts by the government to reduce its deficit.

Feb. 89: In a special meeting regrouping representatives of 28 concerned national groups in Ottawa on Feb. 13, representatives of Health and Welfare could only speculate that the new bill, however formatted, would be introduced in the House at the earliest on April 5, after the presentation of the new federal budget. This would not allow time for major changes in the basic concepts of the bill. At that meeting national groups decided to embark on a postcard campaign addressed to the Prime Minister, to John Turner and to Ed Broadbent. (See the article "Postcard Campaign" in this issue for more details). The groups also plan to use, "a number of routes to convince Messieurs Mulroney, Wilson, Beatty that it is more worthwhile to invest in Canada's children than in nuclear-powered submarines".

This is where things stand, please stay tuned: the saga continues... ■

"SATURDAY NIGHT" AND DAY CARE

If you happen to have missed it, check your local library for the January 1989 issue of "Saturday Night" which contains an excellent eight-page article on day care. Titled "The Day Care Decision", it paints a bleak picture of the variety of services available, of the issues surrounding day care services and of the present political debate over the 1988 proposed Canada Child Care Act.

"Children are not, after all, a voting constituency, They have no influence to

peddle. If anyone is to speak for them, it must be their parents, whose voices on this issue have yet to be heard at the polls. Even those who have been waiting two or three years for a day care space have yet to get mad as hell and say they won't take it anymore. The first step will come when they stop looking at day care as an individual hassle that they must endure and begin looking at the system as a whole." (Kate Fillion, for Saturday Night, January 1989, p. 30) ■

soient les intentions du Ministre, le nouveau projet de loi sera examiné encore plus minutieusement par le Comité d'examen des dépenses, nouveau comité du Cabinet chargé de surveiller les engagements financiers de chaque ministère dans le cadre des efforts particuliers du gouvernement pour réduire son déficit.

Fév. 1989 : Le 13 février, lors d'une rencontre spéciale regroupant à Ottawa les représentants de 28 groupes nationaux concernés, les représentants du ministère de la Santé et du Bien-être social ont simplement pu déclarer que le nouveau projet de loi, sous une forme indéterminée présentement, ne serait présenté à la Chambre des communes qu'au plus tôt le 5 avril, soit après la présentation du nouveau budget fédéral, ce qui signifierait que le ministère

ne disposerait pas d'assez de temps pour apporter des modifications fondamentales au projet de loi. Les groupes nationaux ont alors décidé de lancer une campagne de sensibilisation par cartes postales s'adressant au Premier ministre ainsi qu'à MM. John Turner et Ed Broadbent. (Pour plus de renseignements, voir l'article de ce numéro intitulé « Campagne de sensibilisation par cartes postales ».) Ces groupes comptent aussi intervenir de diverses façons afin de convaincre MM. Mulroney, Wilson et Beatty qu'il est plus avantageux d'investir dans les enfants du Canada que dans des sous-marins à propulsion nucléaire.

Voilà où nous en sommes. Restez à l'écoute : la saga se poursuit... ■

SATURDAY NIGHT ET LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

Si vous ne l'avez pas lu, rendez-vous à votre bibliothèque locale pour y consulter le numéro de janvier 1989 de la revue Saturday Night, qui renferme un excellent article de huit pages sur les services de garde à l'enfance. Intitulé : *The Day Care Decision*, cet article brosse un sombre tableau de la variété des services offerts, des problèmes auxquels les services de garde sont confrontés ainsi que du débat politique entourant la loi canadienne de 1988 sur les services de garde à l'enfance.

« Les enfants ne constituent pas, après tout, un segment de l'électorat.

Ils n'ont pas d'influence à colporter. Si quelqu'un doit parler en leur nom, il faut que ce soit leurs parents, qui, sur ce sujet, n'ont pas encore réussi à faire entendre leur voix au niveau électoral. Même ceux qui attendent une place en garderie depuis deux ou trois ans ne sont pas encore exaspérés au point de le crier sur les toits. La première étape sera franchie lorsqu'ils cesseront de considérer la garde à l'enfance comme un problème individuel avec lequel il leur faut composer et qu'ils examineront le système dans son ensemble. » (Kate Fillion pour Saturday Night, janvier 1989, p. 30) ■

NATIONAL UPDATE

ACTUALITÉS NATIONALES

PROVINCIAL/TERRITORIAL OFFICIALS CONCERNED ABOUT BILL C-144

A month after the Canada Child Care Act was introduced to the House of Commons in first reading, provincial and territorial officials (except for Québec representatives) reviewed the Act in detail at their meeting in Toronto in August. Major concerns were voiced by the provinces and territories with respect to this legislation, many of which were echoed at the public hearings in early September.

THE LEGISLATIVE ASPECT

The Act was seen as being **too rigid**, a financial straight-jacket on provinces/territories. The maximum federal contribution payable to a province/territory was to be fixed for each year of the contribution with a provision to roll over only 10% of unspent provincial funds. The projected net increase in spaces was to be targeted for each year for each province/territory while the Act did not contain the definition of a subsidized space. The role of the federal government in regards to child care standards was perceived as very unclear and infringing on provincial/territorial jurisdiction.

The lack of inflation protection past year seven of the plan failed to guarantee even a Consumer Price Index escalator for provinces/territories. There were also no provisions for program growth past 1995 and only limited provision

for continued top ups for provinces/territories with a view to reducing differences in the amounts per child available to each province/territory.

The Act was seen as granting unprecedented powers to the Minister of Finance in an area traditionally under the jurisdiction of Health and Welfare: the Minister's approval was to be necessary for any child care agreement with provinces/territories. Also, past year seven, he would have determined the inflation rate to be considered and the top up provisions of provinces/territories.

THE NEGOTIATION APPROACH

The approach of negotiating cost-sharing agreements for child care was radically different from the usual federal-provincial-territorial approach on social policies. The consultation process was short-circuited in the haste of the federal government to pass this bill before fall elections. Consultations never proceeded beyond a first meeting of deputy ministers, though further meetings at this level and at the ministers level were expected. An atmosphere of mistrust was thus created and the provinces/territories were deprived of any significant input in the direction and implementation of the Act. Again, the unprecedented and powerful role of the Minister of Finance in the Act further ▶

LA LOI C-144 INQUIÈTE LES REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Un mois après sa présentation en première lecture à la Chambre des communes, la Loi sur la garde des enfants a été passé au peigne fin lors d'une réunion regroupant des responsables provinciaux et territoriaux (sauf ceux du Québec) qui s'est tenue à Toronto, au mois d'août. De sérieuses inquiétudes ont été soulevées par les provinces et les territoires relativement à cette loi et ont été reprises pour une large part lors des audiences publiques tenues au début de septembre.

ASPECT LÉGISLATIF

On a jugé que la Loi était trop rigide et qu'elle imposait un carcan financier aux provinces et aux territoires. La contribution maximale du gouvernement fédéral versée à chaque province et territoire devait être fixée pour chaque année de contribution, règle qui s'assortissait d'une disposition permettant aux gouvernements provinciaux de ne reporter à l'année suivante que 10 p. 100 des crédits non dépensés. L'accroissement net projeté du nombre de places devait être ciblé pour chaque année et pour chaque province. Or, la Loi ne contenait pas de définition de l'expression « place subventionnée ». Le rôle du gouvernement fédéral pour ce qui concerne les normes applicables aux services de garde était perçu comme très imprécis et on estimait qu'il empiétait sur les

compétences des provinces et territoires.

Au-delà de la septième année du programme, la protection contre l'inflation aurait été insuffisante, les provinces et territoires ne bénéficiant même pas d'un régime indexé sur l'indice des prix à la consommation. En outre, aucune disposition n'était prévue pour la croissance du programme au-delà de 1995, mais uniquement des suppléments limités afin de réduire l'écart entre les montants par enfant disponibles dans chaque province et territoire.

On estimait que la Loi conférerait des pouvoirs sans précédent au ministre des Finances dans un secteur qui relevait depuis toujours du ministère de la Santé et du Bien-être social : toute entente sur la garde des enfants avec les provinces et territoires aurait nécessité l'approbation du Ministre. De plus, après la septième année, le Ministre aurait déterminé le taux d'inflation à retenir et les suppléments qu'auraient touchés les provinces et territoires.

NÉGOCIATIONS

La façon de négocier les ententes sur le partage des frais de garde d'enfants était très différente de la façon dont le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires traitent habituellement les politiques sociales. Dans sa hâte de faire adopter cette loi avant les élections de ▶

exacerbated this feeling of unease.

A surprising feature of the negotiations was the requirement for provinces/territories to cut back their portion of expenditures to be cost-shared by the federal government from 28 to 42% over the seven-year period. Provinces/territories were in effect free to spend whatever amounts they wished on their child care programs; but the federal government would only cost-share a certain proportion — not more than \$4 billion over seven years.

TRANSITION BETWEEN C.A.P. AND THE CHILD CARE ACT

Further concerns were expressed regarding the transition period and mechanisms involved in modifying the cost-sharing arrangements from the current Canada Assistance Plan to the new child care



SONIA OSTROWSKI

agreements. Would there still be possibilities to call upon funding under C.A.P. once provinces/territories were at their maximum allocations under the new agreements?

These are all serious questions raised by the provincial/territorial partners in this child care equation. Now that Bill C-144 no longer exists, let's hope that a new bill will adequately provide answers to these concerns and to the basic need for provincial/territorial consultation in this matter. ■

CHILDCARE AND THE PROPOSED NATIONAL SALES TAX

The white paper on tax reform introduced in June 1987 contains proposals for a new sales tax system which may or may not affect child care services. This new sales tax system consists of a multi-stage tax, a form of value-added tax levied and collected from businesses, in stages, as goods and services move from primary producers and processors to wholesalers, retailers and finally to consumers.

Businesses will be entitled to claim a credit for any tax paid on their purchases and to charge tax on their sales. It is a tax on final consumption of goods and services, regardless of how many stages of production and

marketing are involved in the process. It could replace both the current federal sales tax and the existing provincial retail sales tax or it could be designed to operate only at the federal level.

Before the new sales tax is implemented, the Department of Finance has to address many important questions, the most important one being — "*Which goods and services should be included or exempted?*".

On February 13, C.D.C.A.A. convened a meeting in Ottawa with local child care representatives and Finance Department officials to discuss the impacts of imposing what would be a new tax on the

l'automne, le gouvernement fédéral a court-circuité le processus de consultation. Celui-ci ne s'est pas poursuivi au-delà de la première rencontre des sous-ministres, alors que d'autres réunions de sous-ministres et de ministres étaient prévues. Un climat de méfiance a donc fait son apparition et les provinces et territoires n'ont pu intervenir de façon significative dans l'orientation et la mise en oeuvre de la Loi. De plus, le rôle sans précédent que la Loi conférerait au ministre des Finances n'a fait qu'exacerber le malaise.

L'une des questions faisant l'objet des négociations était surprenante : on demandait aux provinces et territoires de diminuer de 28 à 42 p. 100 pendant les sept premières années leur part des dépenses qu'ils pouvaient partager avec le gouvernement fédéral. Les montants engagés pour les services de garde étaient laissés à la discrétion des provinces et territoires, mais le gouvernement fédéral n'aurait partagé qu'une certaine proportion de ces montants, jusqu'à concurrence de 4 milliards

de dollars pour une période de sept ans.

TRANSITION ENTRE LE RAPC ET LA LOI SUR LA GARDE DES ENFANTS

D'autres inquiétudes ont été soulevées au sujet de la période de transition et des mécanismes nécessaires à la modification des ententes sur le partage des frais pour passer des dispositions du Régime d'assistance publique du Canada à celles des nouvelles ententes sur les services de garde. Serait-il encore possible pour les provinces et territoires de recevoir des crédits en vertu du RAPC une fois qu'on leur aurait versé les ressources maximales auxquelles elles auraient droit en vertu des nouvelles ententes ?

Il s'agit là de questions graves qui ont été soulevées par les représentants des provinces et des territoires. Maintenant que le projet de loi C-144 n'existe plus, nous espérons qu'un nouveau projet de loi apportera des réponses adéquates à ces questions et qu'il satisfera au besoin élémentaire que constitue la consultation des provinces et territoires. ■

LES SERVICES DE GARDE ET LE PROJET DE TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

Le livre blanc sur la réforme fiscale déposé en juin 1987 présente un projet de taxe de vente qui risque d'avoir des répercussions sur les services de garde. Cette nouvelle taxe consisterait en une forme de taxe sur la valeur ajoutée qui serait prélevée par étapes auprès des entreprises à mesure que les biens et services passeraient du secteur de la production et de la transformation aux

grossistes, aux détaillants et, finalement, aux consommateurs.

Les entreprises auront le droit de réclamer un crédit pour toute taxe sur leurs achats et d'imposer une taxe sur leurs ventes. Il s'agit d'une taxe sur la consommation des biens et des services, peu importe le nombre d'étapes que comportent la production et la commercialisation. Celle-ci pourrait remplacer tant la taxe de vente ▶



DAWSON CITY, YUKON

child care system of Canada.

These impacts are evident and negative: the raising of already high user-fees would render these services even less affordable than they already are, driving parents in larger numbers to look to unregulated care for services they can afford, even if these are of less assured quality. As for subsidized spaces, which can account from 50 to 90% of a day care centre's spaces, the government would in effect tax itself in a useless bureaucratic vacuum.

Already, it seems clear that certain sectors of the economy will need to be exempted from this tax: health, education and hopefully child care. Already "the door is ajar" as charities and non-profit organizations would be exempted for most of their activities, and nursery

schools would also be excluded as they are considered an educational service. Extending these exemptions to the child care system would seem to be the next logical step.

Participants at the meeting were told that by mid 1989, a more detailed proposal will be put forward by the Finance Department, to be followed by a form of consultation in the summer, then by a new legislation for consideration in the Fall of '89. The new sales tax could be implemented by mid 1991. Since then, that delay has been extended.

C.D.C.A.A. is inviting you to again make your voice heard in this matter, by writing to Michael Wilson, the Minister of Finance in Ottawa, to express your concerns about this possible new tax. ■

fédérale que les taxes sur les ventes au détail provinciales ou n'être appliquée qu'au niveau fédéral.

Avant l'adoption de la nouvelle taxe de vente, le ministère des Finances doit répondre à un grand nombre de questions, la plus importante étant celle de savoir *les biens et les services qui devraient être visés par cette taxe*.

Le 13 février, l'A.C.P.S.G.E. convoquait les représentants des services de garde locaux et les représentants du ministère des Finances à une réunion à Ottawa afin de discuter de l'incidence de cette nouvelle taxe sur les services de garde au Canada.

Les répercussions d'une telle taxe sont évidentes : les tarifs déjà élevés des services de garde seraient accrus, ce qui conduirait

un grand nombre de parents à opter pour des services de garde non réglementés mais plus abordables, bien que la qualité de ces services ne soit pas assurée. Comme dans le cas des places subventionnées, qui composent de 50 à 90 p. 100 des places dans les garderies, le gouvernement se trouverait à s'imposer une taxe à lui-même, ce qui constitue un non-sens au plan administratif.

Dès à présent, il semble évident que certains secteurs de l'économie devront être exemptés de cette taxe, notamment la santé, l'éducation et, il faut l'espérer, les services de garde. *La porte est déjà entrouverte* puisque la plupart des activités des sociétés de bienfaisance et des organismes sans but lucratif ne seraient pas taxées, pas plus que celles des garderies éducatives, qui sont considérées comme des services pédagogiques. Il semble logique que cette exemption s'applique aussi aux services de garde.

Les participants à la réunion ont été informés que d'ici le milieu de 1989 le ministère des Finances présentera un projet plus détaillé, qu'une certaine forme de consultation aura lieu par la suite à l'été et qu'un nouveau projet de loi sera présenté à l'automne 1989. La nouvelle taxe fédérale pourrait entrer en vigueur vers le milieu de 1991. Depuis, cet estimé a été de nouveau reporté.

L'A.C.P.S.G.E. vous invite à vous exprimer une fois de plus sur cette question en écrivant à M. Michael Wilson, ministre des Finances à Ottawa, afin d'exprimer vos inquiétudes au sujet de cette taxe éventuelle. ■

C.D.C.A.A. FAMILY POLICY

At its June 1988 Steering Committee meeting the C.D.C.A.A. has adopted a "Family Policy" as an extension of its child care policy, in that it focuses on the balance of work and family.

MATERNITY LEAVE

The Canadian Day Care Advocacy Association recommends that the provision of maternity leave, currently funded under the Unemployment Insurance program, be extended from the present 15 weeks to 17 weeks at 95% insurable earnings rather than the current 60%, without a two-week waiting period, available at any time during a claim cycle (not limited, as at present, to the first 26 weeks.) Maternity leave — when parental leave is added — should be seen as a health benefit to the birthing mother and not as a version of parental leave. The special 15 week aggregate benefit limit for sickness, maternity and adoption should be removed so that the receipt of sickness benefits does not reduce entitlement to maternity and parental benefits and vice versa.

PARENTAL LEAVE

The Canadian Day Care Association recommends that the federal government institutes an additional parental leave. The plan would provide families with a parental leave of 24 weeks per child to be taken by either parent with benefit level to cover 95%

of insurable earnings. The long term goal is to extend the period of parental leave to one year.

A common criticism of the "Federal Strategy" is the absence of any attention to the maternity/ parental leave question. Analysis of the "take-up rate" and the demographics of the current U.I.C. maternity leave suggests that poor women often cannot afford to utilize it fully — a higher percentage of salary, particularly at low incomes, must be provided in the maternity leave payment. Mainstream Canadian opinion, as evidenced by presentations to the task forces, by parents, by letters to the editor, by public forums, sees maternity/ parental leave as a critical area of concern for working parents.

BALANCING WORK AND FAMILY

The Canadian Day Care Association recommends that the federal government and all provinces include in their employment standards legislated fully-paid leave for 10 days per year for family responsibilities.

The Canadian Day Care Association recommends that all levels of government urge employers in both the public and private sectors to allow employees to adopt flexible work hours to assist in meeting the demands of both work and family life.

The Canadian Day Care Association recommends that both federal and provincial governments ►

POLITIQUE SUR LA FAMILLE DE L'A.C.P.S.G.E.

Au cours de la réunion de juin 1988 de son Comité de direction, l'A.C.P.S.G.E. a adopté une politique qui complète sa politique sur les services de garde en ce sens qu'elle vise à un équilibre entre le travail et la famille.

CONGÉ DE MATERNITÉ

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance recommande que le congé de maternité, actuellement financé par le Régime d'assurance-chômage, passe de 15 à 17 semaines, qu'il équivaille à 95 p. 100 de la rémunération assurable plutôt qu'à 60 p. 100 comme c'est le cas actuellement, qu'il ne fasse pas l'objet du délai de carence de deux semaines et qu'il puisse être pris n'importe quand pendant la période de prestations (sans être limité, comme c'est le cas actuellement, aux 26 premières semaines). Le congé de maternité, lorsqu'il est accompagné d'un congé parental, devrait être vu comme une prestation de santé pour la nouvelle mère, plutôt que comme une version modifiée du congé parental. Le nombre total de prestations (pour maladie, maternité et adoption) ne devrait plus être limité à 15 semaines de façon que le fait de toucher des prestations-maladie ne réduise pas l'admissibilité aux prestations de maternité et parentales, et vice-versa.

CONGÉ PARENTAL

L'Association canadienne

pour la promotion des services de garde à l'enfance recommande que le gouvernement fédéral crée un congé parental supplémentaire. Le programme devrait permettre aux familles de bénéficier d'un congé parental de 24 semaines par enfant, pris par l'un ou l'autre des parents, le montant des prestations représentant 95 p. 100 de la rémunération assurable. L'objectif à long terme est l'obtention d'un congé parental d'une durée d'un an.

On a souvent reproché à la *stratégie fédérale* de ne pas tenir compte du congé de maternité et du congé parental. L'analyse du *taux d'épuisement* des prestations et des données démographiques relatives au congé de maternité, qui relève actuellement du Régime d'assurance-chômage, indique que les femmes à faible revenu ne peuvent se permettre de profiter de la totalité de ce congé; les prestations en congé de maternité doivent donc représenter un pourcentage plus élevé de la rémunération, en particulier pour les femmes à faible revenu. Or, selon ce que révèlent les documents présentés aux groupes de travail, l'opinion exprimée par les parents, les lettres aux journaux et les tribunes publiques, les Canadiennes et les Canadiens voient le congé de maternité ou parental comme une source de préoccupation très vive pour les parents qui travaillent. ►

adopt and enact legislation to ensure that employees with job-shares or part-time work receive at least prorated benefits and do not suffer loss of seniority.

While child care is only one part of the edifice that could be called family policy, it is the keystone. Only economic independence gives people choices in life and choices in life are a prerequisite for choices in child-rearing. In our economic structure, independence and the ability to make choices is achieved through waged

employment. If parents are going to be able to meet their family's needs, both financial and emotional, by deciding when and how long to work, they must be able to find child care that is accessible in terms of hours, location, suitability of program and cost, and they must have access to paid leave. A stable yet flexible child care service together with paid parental leave provides us with a foundation for choices in life and, therefore, choices in child-rearing. ■

FAREWELL TO LYNNE WESTLAKE

We'd like to take this opportunity to say a belated formal goodbye to Lynne Westlake who shared the coordination of the national office with Lise Corbeil-Vincent until June 1988. Lynne's last accomplishment as a staff person was to oversee the organizing of our national conference in April 1988.

Lynne had been working for the C.D.C.A.A. since the opening of the national office in the summer of 1984. As the first staff member of the organization

she oversaw the development of an association with a true national scope and helped it earn growing respect for its mandate and its accomplishments.

Lynne is now employed as a consultant with National Health and Welfare. She is managing programs and preparing demonstration projects under National Welfare Grants.

Lynne, thank you for your dedication and good luck in your future endeavors. May our paths cross again! ■



Lynne Westlake.

PETER ASHMORE

ÉQUILIBRE ENTRE LE TRAVAIL ET LA FAMILLE

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux ajoutent à leurs normes d'emploi un congé payé et statutaire de 10 jours par année pour charges familiales.

L'Association recommande aussi que tous les paliers de gouvernement incitent les employeurs des secteurs public et privé à accorder à leurs employés la possibilité de bénéficier d'horaires de travail souples afin de mieux pouvoir concilier les exigences de la vie professionnelle et de la vie familiale.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent une loi permettant aux employés partageant un emploi ou travaillant à temps partiel de recevoir des avantages sociaux au moins proportionnels à leur temps de travail, sans perte d'ancienneté.

Bien que les services de

garde ne soient qu'une partie de ce qu'on pourrait appeler la politique sur la famille, ils en sont la clé de voûte. Seule l'indépendance économique peut permettre aux gens de faire des choix dans la vie, dont le choix d'élever des enfants est tributaire. Or, dans une économie telle que la nôtre, ce sont les emplois rémunérés qui permettent d'atteindre l'indépendance et de faire des choix. Si l'on veut que les parents puissent répondre aux besoins de leur famille, tant au plan financier qu'au plan affectif, en décidant quand travailler et pour combien de temps, ils doivent pouvoir trouver des services de garde accessibles de par leurs horaires, leur emplacement, leur qualité et leur coût. De plus, les parents doivent aussi avoir droit à des congés payés. Un programme offrant des services de garde stables mais souples de même que des congés payés aux parents nous permettrait de faire des choix dans la vie et, par conséquent, des choix dans la façon d'élever des enfants. ■

AU REVOIR À LYNNE WESTLAKE

Nous aimerions profiter de l'occasion, bien qu'avec un peu de retard, pour dire officiellement au revoir à Lynne Westlake, qui a assuré la coordination du bureau national avec Lise Corbeil-Vincent jusqu'en juin 1988. La dernière réalisation de Lynne, à titre de membre du personnel, a été de voir à l'organisation de notre conférence nationale en avril 1988.

Lynne travaillait pour l'A.C.P.S.G.E. depuis l'ouverture du bureau national à l'été de 1984. En tant que premier membre

du personnel de l'Association, elle en a assuré l'établissement comme association de portée nationale et lui a aidé à mériter un respect de plus en plus important pour son mandat et ses réalisations.

Lynne est maintenant au service du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à titre d'expert-conseil. Elle administre des programmes et prépare des projets de démonstration réalisés grâce à des subventions nationales au bien-être social. ▶

C.D.C.A.A STEERING COMMITTEE BYE-ELECTIONS

Last month, C.D.C.A.A. was holding bye-elections in Newfoundland, Ontario, Manitoba, the Northwest Territories and Prince Edward Island for the following functions within our National Steering Committee: one Official Alternate from Newfoundland, Ontario, Manitoba, the Northwest Territories — Western part and Eastern part and one Steering Committee Member and one Official Alternate from Prince Edward Island.

It is important for your national organization to fill these positions that became vacant since our last

elections in 1988, so that developments in the day care field can be addressed and concerns voiced across the country.

Partial results are already available on three official alternates elected by acclamation. They are: in Newfoundland, Anne-Marie Kennedy (of Outer Cove), in Ontario, Fiona Knight (of Toronto), in Manitoba, Marilyn MacDonald (of Winnipeg).

Congratulations to them! We will bring you the other results in our next issue of *Vision*. ■

CHANGES IN OUR MEMBERSHIP FEE STRUCTURE

As approved by the June 1988 National Steering Committee meeting, our fee structure has been reluctantly raised to meet increasing costs, effective January 1, 1989. Our two-year membership now

costs: \$10.00 for an individual member, \$20.00 for a family, \$30.00 for a group/organization, \$30.00 for a child care program and remains \$100.00 or more for sustaining groups. ■

POSTCARD CAMPAIGN

This association's first public campaign for 1989 is underway. Postcards will be sent to Prime Minister Mulroney, to Opposition Leader John Turner and to Ed Broadbent, present Leader of the New Democratic Party, urging them to bring changes to the National Child Care Act to be re-introduced in the House

in 1989.

Fifty thousand postcards have been distributed through national groups and to our members. Please watch for them and send them as indicated, if you haven't done so yet. No stamps are needed to mail them. Your support is again our strength. The text on the card highlights ►

Dear Prime Minister,

- Canada **urgently** needs a child care act that will
- 1) provide the vision for the development of a comprehensive child care system assuring accessible, high quality, non-profit child care to families across Canada;
 - 2) ensure open-ended long term federal funding to create a child care system to meet Canada's needs;
 - 3) include a provision that federal funds will only support non-profit child care programs.
- Your Bill C-144, which died on the order paper in the Fall, did not meet these objectives. I urge you to quickly introduce a new bill which includes these components essential to the development of high quality child care services for Canadians.

Name, Address:

FOR CHILD CARE

NO POSTAGE NECESSARY

The Right Honourable Brian Mulroney

Prime Minister of Canada

House of Commons

Ottawa, Ontario

K0A 0A6

Sponsored by the Canadian Day Care Advocacy Association and The Canadian Labour Congress. 42-

Lynne, nous te remercions de ton dévouement et te souhaitons beaucoup de

succès dans tes projets d'avenir. Au plaisir de te revoir! ■

ÉLECTIONS PARTIELLES DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'A.C.P.S.G.E.

Le mois dernier, l'A.C.P.S.G.E. déclenchait des élections partielles à Terre-Neuve, en Ontario, au Manitoba, aux Territoires du Nord-Ouest et à l'Île-du-Prince-Édouard afin de remplir les postes suivants au sein de son Comité national de direction : un suppléant officiel de Terre-Neuve, de l'Ontario, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest — secteurs est et ouest, un membre du Comité de direction et un suppléant officiel de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il est important pour votre organisation nationale qu'on remplisse ces postes, vacants depuis les élections

de 1988, afin que l'on puisse se pencher sur les événements qui surviennent dans le secteur de la garde à l'enfance et entendre les préoccupations de tous les Canadiens et Canadiennes à cet égard.

Des résultats partiels sont déjà disponibles. En effet, trois suppléants officiels ont été élus sans opposition : à Terre-Neuve, Anne-Marie Kennedy (de Outer Cove), en Ontario, Fiona Knight (de Toronto) et au Manitoba, Marilyn MacDonald (de Winnipeg).

Félicitations à toutes les trois! Nous publierons les autres résultats dans le prochain numéro de *Vision*. ■

MODIFICATION DES FRAIS D'ADHÉSION

Lors de la réunion du Comité national de direction en juin 1988, nous avons augmenté, après maintes hésitations, les frais d'adhésion à l'A.C.P.S.G.E. afin de pouvoir faire face à la hausse des coûts d'exploitation. Cette

augmentation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1989. L'adhésion pour deux ans coûtera maintenant 10 \$ pour un membre individuel, 20 \$ pour une famille, 30 \$ pour un groupe ou un organisme, 30 \$ pour une garderie et 100 \$ ou plus pour les groupes de soutien. ■

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION PAR CARTES POSTALES

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance vient de lancer sa première campagne publique de 1989. Des cartes postales seront envoyées au premier ministre Mulroney, au chef de l'Opposition, M. John Turner, et à M. Ed Broadbent, chef actuel du Nouveau parti démocratique, afin de les presser d'apporter des

modifications au projet de loi sur la garde des enfants qui sera à nouveau présenté à la Chambre des communes en 1989.

Cinquante mille cartes postales ont été distribuées par l'intermédiaire de groupes nationaux et remises à nos membres. Veuillez surveiller leur arrivée, les signer et les envoyer par la poste aussitôt que possible. ►

WE'RE WAITING

PROVINCIAL/TERRITORIAL UPDATE

ACTUALITÉS PROVINCIALES/TERRITORIALES

QUÉBEC'S POLICY STATEMENT ON CHILD CARE SERVICES

"A Better Balance" is the title of the orientation paper the Québec government launched in November 1988, and hoped to be able to implement in April 89. 106 Briefs (including one by C.D.C.A.A.), most of them critical of the policy, were presented to the Québec Parliamentary Commission responsible for a month of public hearings in February — March 1989. In view of this opposition, Québec announced at the end of February that implementation of the policy would not take place before August 1989.

This proposed policy is engineered to fit the now defunct Canada Child Care Act introduced by the federal government last summer. Like its federal counterpart, it is being denounced by a majority of child care advocates in the province, as a regressive policy lacking vision.

One of the largest bones of contention with this policy is without doubt the new formula for determining operating grants to non-profit day care centres. The proportion of governmental assistance is set at 45% of day care revenue. This would replace the previous funding formula of \$4.50 per space per day to which was added a housing grant of 50% of costs. The effect of this change is evident, even to the government: "each time fees are increased, the Government's contribution will be increased proportionately". This is a

measure that would benefit large centres to the detriment of smaller ones, "richer" areas (where parents fees are higher) to the detriment of poorer areas and would also force centres to be more rigid about enforcing payment of fees in case of non-attendance due to sickness, strikes and holidays, adding to the financial burden of parents. Within this operating grant, 1% of the total salary expenses is to be applied to staff training and upgrading. A commendable measure but hardly a sufficient one!

For the first time, profit-making day care centres would receive funding in the form of grants of: \$5.75 per day for infants, \$14.00 per day for handicapped children (the same as for non-profit day care), \$2000. per year for pedagogical material and equipment replacement. In view of serious questions regarding the quality of commercial services, a majority of presenters are denouncing this measure.

Nothing is spelled out for funding of school-age day care services, even though the Québec government intends to create 16,335 new spaces for school-age children in the first three years of this plan. The Government will "allow" school boards to include space for such services when planning new building or major renovations, "as far as financial resources make it possible".

Economic assistance to ►

L'EXPOSÉ DE PRINCIPES DU QUÉBEC SUR LES SERVICES DE GARDE

C'est en novembre 1988 que le gouvernement du Québec présentait son document d'orientation intitulé « Pour un meilleur équilibre », et qu'il espérait pouvoir mettre en oeuvre dès avril 1989. Cent six mémoires (dont un de l'A.C.P.S.G.E.), la plupart d'entre eux critiquant la politique, ont été présentés à la commission parlementaire, qui a tenu des audiences publiques en février et mars 1989. Suite à cette opposition, le Québec annonçait à la fin de février que la mise en oeuvre de la politique n'aurait pas lieu avant le mois d'août 1989.

Ce projet de politique est rédigé de manière à correspondre au projet de loi sur la garde des enfants, déposé par le gouvernement fédéral l'été dernier et maintenant abandonné. Comme la politique fédérale, celle du Québec est considérée par la majorité des tenants de la garde à l'enfance comme une politique régressive dénuée de vision.

L'une des plus importantes pommes de discorde est sans aucun doute la nouvelle formule devant servir à déterminer le montant des subventions d'exploitation accordées aux garderies sans but lucratif. La part de l'aide gouvernementale est établie à 45 p. 100 des recettes des garderies. Cette formule remplacerait la précédente, selon laquelle on accordait 4,50 \$ par jour, par place, en plus

d'une subvention équivalant à 50 p. 100 des coûts d'hébergement. Les répercussions de ce changement sont évidentes, même pour le gouvernement : *chaque fois que les frais augmenteront, la part du gouvernement subira une hausse proportionnelle*. Une telle mesure serait avantageuse pour les grandes garderies au détriment des plus petites, pour les secteurs plus à l'aise (où les frais à payer par les parents sont plus élevés) au détriment des secteurs moins favorisés. De plus, elle obligerait les garderies à adopter une attitude plus rigide à l'égard du versement des frais dans les cas d'absence pour cause de maladie, de grèves et de vacances, ce qui viendrait s'ajouter au fardeau financier que portent déjà les parents. Cette subvention d'exploitation prévoit que 1 p. 100 des dépenses salariales serait consacré à la formation et au perfectionnement du personnel. C'est sans doute là une mesure louable, mais loin de répondre au besoin! Pour la première fois, les garderies à but lucratif recevraient un financement sous forme de subventions : 5,75 \$ par jour pour les nourrissons, 14 \$ par jour pour les enfants handicapés (comme dans les garderies sans but lucratif), 2 000 \$ par année pour le matériel pédagogique et l'équipement de rechange. Compte tenu des sérieux doutes qui planent au sujet de la ►

parents also sounds generous except that on closer inspection, the salary level at which these exemptions are considerably reduced, is very low. A couple with a combined yearly income of \$22,000. would still have to pay \$6.35 per day for space for a child under 6 years old (given a daily fee of \$15.38). Hardly affordable!

Québec wants to make a priority of developing day care centres in the workplace by inciting and encouraging private companies to become involved in this area and by studying the means to make it easier for companies to open day care services for their staff. Nothing tangible here besides considering significant donations by companies to non-profit centres, as day care revenue eligible for grants, under their new financing formula.

Furthermore, making a priority of day care in the workplace constitutes a contradiction in the face of the policy's seven guiding principles, one of which states that development of different types of day care must be in keeping with choices made by parents, the majority of which prefer, if not day care within their own home, at least in their own neighbourhood.

Besides criticism of its financial formulas, Québec's proposed policy is being



attacked for its lack of overall vision and understanding of child care services. Many important considerations have not been properly addressed: regional disparities, integration of handicapped children, and special needs of underprivileged areas to name a few. Far from establishing a better balance, the proposed legislation is seen as enhancing the already existing inequities of the system. To quote from a presentation by the "Conseil du Statut de la femme" on February 7, it would cost a low-income single parent family more to send a young child to day care than an older child to university! ■

N.W.T. ANNOUNCES ITS CHILD CARE BUDGET

The Northwest Territories announced on February 14 a \$4.2 million budget allotted to child care for 1989. Of that amount \$ 2.2 millions will be available in April 1989, to be spent on users subsidies, assistance to child care centres and on administrative and training support.

The remaining \$2. millions has been placed in a supplementary reserve, pending the availability of cost-sharing funding by the federal government. Child care advocates in the territories are worried that this last measure could significantly slow down the much-needed development ►

qualité des services à but lucratif, la majorité des intervenants dénonce cette mesure.

Le projet de politique ne mentionne aucunement le financement des services de garde en milieu scolaire, même si le gouvernement du Québec a l'intention de créer 16 335 nouvelles places pour les enfants d'âge scolaire au cours des trois premières années du plan en question. Le gouvernement « autorisera » les conseils scolaires à prévoir l'espace nécessaire pour de tels services lors de la planification de nouveaux locaux ou de rénovations majeures, dans la mesure où les ressources financières le permettront.

L'aide financière accordée aux parents semble, elle aussi, abondante, mais en s'y arrêtant, on s'aperçoit que le niveau de salaire auquel ces exemptions sont accordées est très bas. Un couple dont le revenu annuel combiné s'élève à 22 000 \$ devra encore payer 6,35 \$ par jour pour faire garder un enfant de moins de 6 ans (si les frais quotidiens sont de 15,38 \$). On ne peut qualifier cela d'abordable!

Le Québec souhaite faire de la mise sur pied de garderies en milieu de travail une priorité pour les entreprises privées, en les incitant à participer au débat et en envisageant des moyens de leur faciliter la tâche. On ne constate rien de tangible ici, si ce n'est

que les dons importants versés aux garderies sans but lucratif par des entreprises seraient considérés comme des revenus ouvrant droit à subventions, en vertu de la nouvelle formule de financement. De plus, le fait d'inscrire au nombre des priorités les services de garde en milieu de travail contredit les sept principes directeurs de la politique; l'un d'eux précise en effet que les divers types de garderies doivent correspondre au choix des parents, dont la plupart préfèrent avoir sinon des services à domicile, tout au moins dans leur quartier.

En plus de critiquer le projet de politique pour ses formules de financement, on l'attaque aussi parce qu'il traduit un manque de vision et de compréhension à l'égard des services de garde. De nombreux points n'ont pas été traités convenablement, notamment les disparités régionales, l'intégration des enfants handicapés et les besoins particuliers des secteurs défavorisés. Loin de rétablir l'équilibre, le projet de politique renforce plutôt les injustices inhérentes au système. Comme le mentionne un exposé présenté le 7 février par le Conseil du statut de la femme, il en coûterait davantage à une famille monoparentale à faible revenu pour envoyer un enfant en bas âge à la garderie qu'un jeune adulte à l'université! ■

LES T.N.-O. PRÉSENTENT LEUR BUDGET POUR LA GARDE DES ENFANTS

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest annonçait le 14 février qu'un budget de 4,2 millions de dollars serait consacré aux services de garde en

1989. De ce montant, 2,2 millions de dollars seront disponibles en avril 1989 et seront affectés aux subventions aux utilisateurs à l'aide aux garderies, ►



SONIA OSTROWSKI

of services, in view of the current uncertainty surrounding the re-introduction of a new federal child care legislation.

Another major concern is that this new policy would only provide 180 of the 400 new spaces needed. The one-time start-up grant provided by this policy presented by Jeanie Marie-Jewel, Minister of Social Services, is seen as clearly inadequate and does not reflect higher costs in different communities: only \$750 / space for day home care and \$1200 / space for centre care. Operating grants are not more generous: varying from \$5. to \$9.50 per day for

licensed non-profit centres. Subsidies for parents are only available for full-time day care and do not answer the needs of parents in part-time training or studies. In fact, provisions only cover full-time day care and ignore part-time care as well as emergency care.

On this special Valentine's Day, a Day Care Awareness Day took place in Iqaluit. Besides their children drawing valentines, parents were also preparing their special cards for politicians, which were forwarded to federal and provincial officials as a special invitation to take to heart the precious plight of child care. ■

UPDATE ON PROVINCE OF ONTARIO DIRECT OPERATING GRANT

In the spring of 1988 as part of the implementation of its *New Directions for Child Care* policy, Ontario introduced a system of direct operating grants which have come to be known as the D.O.G..

Initially the D.O.G. was distributed only to licensed, non-profit centres and private home day care agencies in the province, commencing January 1, 1988 and continuing in quarterly payments. The formula for payment was an enrolment based one, and centres were instructed

that the funds were to be used only to improve salaries and benefits of child care staff, and to improve provider payments in licensed private home day care. However, the Ministry identified a number of categories of centres which "*may not be able to utilize all or some of the grant...*" for this first priority and in these "*special circumstances*", centres were permitted to apply for an exemption to the priority for wages, benefits and provider payments. The exceptions identified ►

ainsi qu'au soutien à l'administration et à la formation.

Les 2 millions de dollars qui restent seront conservés dans une réserve supplémentaire jusqu'à ce que le gouvernement fédéral fournisse sa part du financement. Les tenants de la garde à l'enfance dans les Territoires du Nord-Ouest s'inquiètent du fait que cette mesure risque de considérablement ralentir l'élaboration de services si nécessaires, compte tenu de l'incertitude actuelle à l'égard de la présentation d'un nouveau projet de loi fédéral sur la garde des enfants.

Cette nouvelle politique des T.N.-O. ne prévoirait que 180 des 400 nouvelles places nécessaires, ce qui constitue une autre préoccupation importante. La subvention de démarrage ponctuelle prévue par cette politique, présentée par Jeanie Marie-Jewel, ministre des Services sociaux, est jugée tout à fait insuffisante et ne tient aucunement compte des écarts de coûts entre les diverses collectivités :

750 \$ seulement pour une place de garde en milieu familial et 1 200 \$ seulement pour une place en garderie agréée. Les subventions d'exploitation ne sont pas plus généreuses elles varient de 5 \$ à 9,50 \$ par jour pour les centres agréés sans but lucratif. L'aide financière accordée aux parents ne s'applique qu'à la garde à temps plein et ne répond pas aux besoins des parents qui travaillent ou étudient temps partiel. En fait, la politique ne porte que sur la garde à temps plein et ne tient pas compte de la garde à temps partiel, ni de la garde en cas d'urgence.

En cette journée spéciale de la Saint-Valentin, la ville d'Iqaluit a organisé une journée de sensibilisation au problème de la garde des enfants. Pendant que les enfants dessinaient des valentins, les parents préparaient eux aussi des cartes spéciales qu'ils ont ensuite envoyées aux politiciens fédéraux et provinciaux pour les inviter à prendre à coeur l'état critique du débat sur la garde des enfants. ■

LE POINT SUR LES SUBVENTIONS DIRECTES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO



Lesley Russell.

PETER ASHMORE

introduit un système de subventions directes, maintenant connues sous le nom de subventions d'exploitation directes.

À l'origine, ces subventions n'étaient accordées qu'aux organismes accrédités à but non lucratif et aux agences de garde en milieu familial de la province, à compter du 1^{er} janvier 1988 et par versements trimestriels par la suite. La formule adoptée pour l'octroi des subventions était fondée sur le nombre d'enfants inscrits, et les garderies recevaient l'ordre de ne se servir de ces fonds

Au printemps de 1988, dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique sur la nouvelle orientation des services de garde à l'enfance, l'Ontario a



VICTORIA PARK CHILD CARE CENTRE, DON MILLS, ONTARIO

by the Ministry were: parent co-operatives, multi-service agencies and unionized settings.

In these situations, and although the first priority was still to improve staff salaries and/or benefits, a second priority of reducing the fee to parents was also acceptable. Centres were required to obtain prior approval from their local office of the Ministry of Community and Social Services before the grant funds could be distributed.

In addition, a second group of centres which included those which were operated by municipalities, Indian Bands and approved corporations, as well as private home day care corporations which were funded directly by the province for subsidized care, were also permitted to both priorities. The other significant guidelines for

distribution were:

- programmes made their own determination of the distribution of the grant between salaries and benefits
- all employed programme staff were to receive a portion of the grant. (In some cases, this has been as little as \$1.)
- non-programme staff (cooks, clerical, etc.) might receive a portion of the grant at the discretion of the centre/agency Board of Directors
- full-time staff members were eligible to receive a maximum increase of up to \$5,500. annually, with part-time staff limited to a pro-rated amount

In addition to the non-profit centres, commercial centres received the Direct Operating Grant starting in April, 1988 at a rate equal to 50% of the total grant. ▶

que pour augmenter les salaires et les avantages sociaux des employés, et pour accroître les paiements versés aux travailleuses et travailleurs des garderies en milieu familial accréditées. Toutefois, le Ministère a précisé qu'un certain nombre de catégories d'organismes *ne pourraient probablement affecter la totalité ni même une partie seulement de la subvention*, à cette première priorité et que, dans ces « *circonstances particulières* », ils seraient autorisés à demander une dispense. Ces exceptions sont les suivantes : coopératives de parents, organismes multi-services et organismes syndiqués.

Dans ces cas, et bien que la première priorité demeure l'amélioration des salaires et des avantages des employés, on pourra accepter une seconde priorité, soit la réduction des frais demandés aux parents. Les centres doivent obtenir l'approbation préalable de leur bureau local du ministère des Services sociaux et communautaires avant de distribuer les fonds reçus sous forme de subventions.

Un second groupe de centres, comprenant les centres exploités par les municipalités, les bandes indiennes, les sociétés agréées et les corporations privées de services de garde en milieu familial, auprès de qui la province subventionne des places, a également droit aux deux priorités en question. Voici les autres directives importantes relatives à la répartition :

- les chargés de programme peuvent décider eux-mêmes de la façon de répartir la subvention entre les salaires et les avantages sociaux;

- tous les employés du programme doivent recevoir une partie de subvention (on a vu des employés ne recevoir qu'un dollar);
- les employés ne relevant pas du programme (cuisiniers, personnel de bureau, etc.) peuvent recevoir une partie de subvention, à la discrétion du conseil d'administration du centre ou de l'organisme;
- les employés à temps plein peuvent recevoir une augmentation maximale de 5 500 \$, les employés à temps partiel, une augmentation proportionnelle.

Outre les centres sans but lucratif, les centres à but lucratif ont reçu une subvention d'exploitation directe en avril 1988, au taux de 50 p. 100 de la subvention totale. Les subventions accordées au secteur sans but lucratif peuvent faire l'objet d'un partage égal des coûts avec le gouvernement fédéral. Ce partage ne s'applique pas aux programmes à but lucratif, ceux-ci ne reçoivent que la part provinciale de la subvention. L'Ontario espère qu'à la suite de l'adoption du projet de loi sur la garde des enfants, le partage des coûts s'appliquera également au secteur à but lucratif et ces centres toucheront ces subventions avec effet rétroactif.

Comme nous le savons, le projet de loi est mort. Feuilleté par suite du déclenchement de l'élection qui a empêché l'Ontario d'assurer le financement intégral des subventions d'exploitation directes en 1988, dans le cas des programmes de services de garde à but lucratif. Tout au long des discussions q

The grants to the non-profit sector were eligible for cost-sharing from the federal government on a 50/50 basis, but commercial programmes were ineligible for this cost-sharing and thus, received only the provincial share of the grant. It's Ontario's hope that with the passage of the *Canada Child Care Act*, cost sharing for the commercial sector would be forthcoming and would be adjusted for these centres retroactively.

As we know, the Act died when the federal election was called, and with it, the possibility that Ontario would be able to proceed with full funding of the D.O.G. for commercial programmes in 1988. Throughout the discussions in 1988, strong opposition to funding of the commercial sector was expressed and particularly because a number of advocates sensed that Ontario's support for the *Canada Child Care Act* was motivated in a significant measure by its desire for cost-sharing for commercial programmes.

At this stage, there has been no formal assessment of the Direct Grant programme released by the Ministry of Community and Social Services. Nevertheless, a number of results seem reasonably clear.

- Generally speaking, the funds appear to have been directed to salaries and benefits — having an annual impact of approximately \$3,000. to \$4,000. per full time staff, in most cases.
- Although new programmes and expanded spaces were initially to be permitted entry to the grants programmes only once per year, this has been altered to a semi-annual entry.

- The need was identified to ensure that full information about the grants programmes be made available to supervisors, workers and unions.
- Grant funding will be ongoing, with annual cost of living adjustments at the beginning of each grant year (January).
- Clarification of the impact of pay equity legislation in child care programmes will be necessary as it has been interpreted that programmes receiving direct subsidies from the Ministry will be interpreted as part of the "public sector" in Ontario.
- A review of the basis for calculating the grant for private home day care programmes will be undertaken.

In addition, the Ministry has stated its intention to continue with its transition from Needs Testing to Income Testing for subsidies, and reports that a submission will be made to the cabinet concerning incentives to commercial centres to convert to non-profit status.

Ontario continues to experience a severe shortage of subsidized spaces and many communities are experiencing long waiting lists. Efforts from many municipalities to increase their allotment of subsidies have been largely unsuccessful with the Minister of Community and Social Services maintaining that Ontario is doing all it can to increase subsidized spaces.

Lesley Russel,
C.D.C.A.A. Steering
Committee Member and
Past-president of the
Ontario Coalition for
Better Child Care ■

ont eu lieu en 1988, une vive opposition s'est manifestée face à l'éventuel financement des services de garde à but lucratif. Cette opposition tenait notamment au fait que beaucoup de tenants de la garde à l'enfance avaient le sentiment que le soutien accordé par le gouvernement de l'Ontario à la *Loi autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants* était motivé dans une large mesure par la volonté du gouvernement provincial d'obtenir une formule de partage des coûts pour les programmes à but lucratif.

Pour l'instant, le ministère des Services sociaux et communautaires n'a pas encore publié d'évaluation officielle du programme des subventions directes. Néanmoins, un certain nombre de résultats apparaissent évidents.

- De manière générale, il semble que les crédits aient été affectés aux salaires et aux avantages sociaux — ce qui, dans la plupart des cas, représente un rajustement annuel de 3 000 \$ à 4 000 \$ par employé à temps plein.
- Alors qu'à l'origine les programmes de subventions ne devaient permettre l'admission de nouveaux programmes et de places additionnelles qu'une fois l'an, l'admission peut maintenant se faire à tous les six mois.
- On a constaté la nécessité de fournir des renseignements complets sur les programmes de subventions aux superviseurs, aux travailleurs et aux syndicats.
- Les subventions seront permanentes et indexées sur l'indice du coût de la

vie au début de chaque année de subventions (janvier).

- Il faudra clarifier l'incidence de la loi relative à l'équité salariale sur les programmes de services de garde à l'enfance, étant donné qu'il a été décidé que les programmes bénéficiaires de subventions directes du Ministère seront considérés comme faisant partie du « secteur public » en Ontario.
- On procédera à un examen des critères de calcul des subventions versées aux programmes de services de garde privés en milieu familial.

Le Ministère a en outre fait part de son intention de continuer de fonder désormais ses subventions sur une évaluation des revenus plutôt que sur une évaluation des besoins et annoncé qu'il présentera au Conseil des ministres un document contenant des mesures destinées à inciter les services à but lucratif à se transformer en services sans but lucratif.

L'Ontario connaît encore une grave pénurie de places subventionnées dans les services de garde et dans de nombreuses collectivités, les listes d'attente sont longues. Un grand nombre de municipalités ont échoué dans leur tentative d'obtenir des subventions plus généreuses, le ministère des Services sociaux et communautaires estimant que la province fait tout ce qu'elle peut pour accroître le nombre de places subventionnées.

Lesley Russell,
membre du Comité
national de direction de
l'A.C.P.S.G.E. et ancienne
présidente de l'Ontario
Coalition for Better Child
Care ■

SPOTLIGHT

POINT DE MIRE

THE POND INLET DAY CARE STORY

This letter reached C.D.C.A.A. in October and told us eloquently the story of the formation of the Pond Inlet Daycare Society. Here are some excerpts from it.

Many thanks to Ellen Hamilton, Pond Inlet, Northwest Territories.

APRIL, 1988

"I must admit I didn't think it was possible to start a daycare centre. I was intimidated by the masses of information about early childhood development although I, myself, am a mother of two young children. I had no experience running a business and I didn't know whether people in my community wanted or needed formal childcare. All I knew was that I had experienced some bad times looking for reliable and quality daycare.

A BASIC PHILOSOPHY

About nine months before the daycare finally got going I held a community meeting for those interested in daycare: about 20 people showed up, and we made a list of ages of children requiring daycare, what parents could afford to pay and whether parents worked or were interested in training. We also discussed what we'd like children to do in a daycare. Generally people agreed that the first language should be Inuktitut but that some English could be introduced.

I think that one of the keys to our success was that early on we realized the need to have an

experienced childhood educator come to our community. By getting someone who was trained in this field we thought we could establish a good local childcare program which was Inuit in its culture and values, which was directed by a community group and had Inuktitut speaking workers, but which also had up-to-date knowledge about early childhood development. The next step was how to get the money to do it.

THE FUNDING

I decided to do what I knew best — develop a proposal that would train local people in childcare skills, through the Job Entry program administered by Canada Employment. Information about this program is available from Outreach workers and regional Canada Employment Centres.

I designed a Job Entry program administered by Adult Ed. which would train 12 people. They could take academic and job skills classes and they would also work at various types of jobs — six of these students would concentrate on early childhood development skills and work in the daycare. The funding to train these students would allow us to rent a building where we could establish a daycare. The Job Entry funding also paid for a part-time academic instructor and a part-time early childhood educator to instruct students in the ▶

L'HISTOIRE DE LA GARDERIE DE POND INLET

L'A.C.P.S.G.E. a reçu au mois d'octobre 1988 une lettre qui retraçait d'une manière éloquente l'histoire de la formation de la Pond Inlet Day Care Society. En voici quelques extraits.

Mille mercis à Ellen Hamilton, Pond Inlet, Territoires du Nord-Ouest.

AVRIL 1988

« Je dois avouer que je ne croyais pas possible d'ouvrir une garderie. J'étais intimidée par la quantité d'information existant sur les premiers stades du développement de l'enfant, malgré que je sois moi-même mère de deux jeunes enfants. Je n'avais aucune expérience des affaires et j'ignorais si les gens de ma collectivité voulaient des services de garde officiels ou s'ils en avaient même besoin. Tout ce que je savais, c'est que j'avais eu du mal à trouver des services de garde à la fois fiables et de qualité.

LES PRINCIPES DE BASE

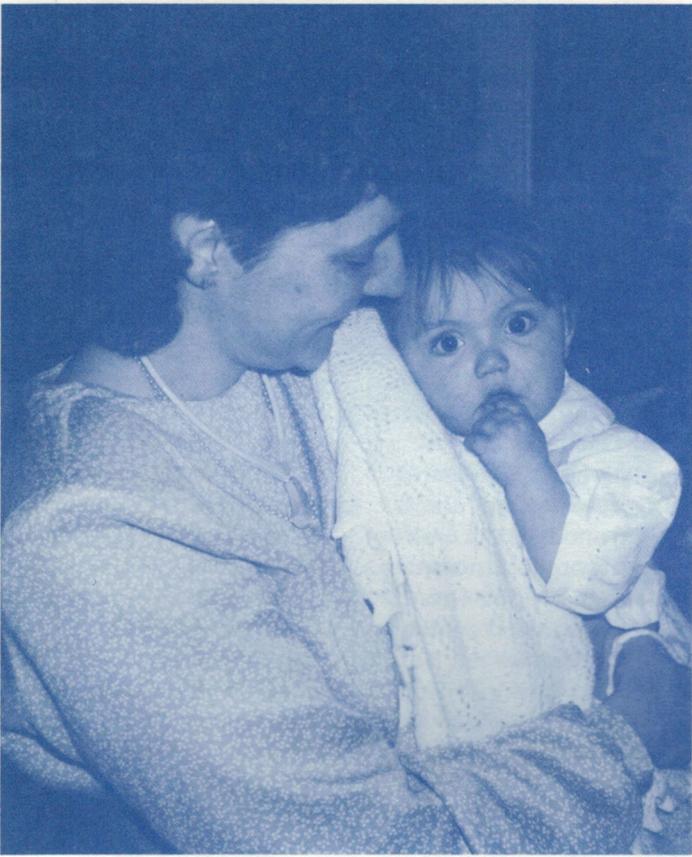
Environ neuf mois avant que la garderie n'ouvre enfin ses portes, j'ai organisé une réunion à l'intention des personnes intéressées. Une vingtaine de personnes s'y sont présentées et nous avons alors dressé une liste indiquant l'âge des enfants ayant besoin de services de garde, ce que les parents pouvaient se permettre de payer et s'ils travaillaient ou étaient intéressés par une formation. Nous avons également discuté de ce que nous aimerions que les enfants fassent dans une

garderie. Dans l'ensemble, les gens étaient d'accord pour que la première langue parlée soit l'Inuktitut, mais ils acceptaient également que les enfants reçoivent des notions d'anglais.

Je crois que l'un des facteurs qui a contribué à notre succès est que nous nous sommes rapidement rendus compte de la nécessité de pouvoir compter sur la présence dans notre communauté d'un éducateur expérimenté. Nous croyions en effet qu'en disposant d'une personne ayant reçu une formation dans le domaine des services de garde, nous pourrions établir un programme de qualité où la culture et les valeurs inuit seraient privilégiées, qui serait dirigé par un groupement communautaire, dont les travailleurs parleraient l'Inuktitut mais posséderaient également les plus récentes connaissances sur le développement des jeunes enfants. L'étape suivante consistait à trouver l'argent pour réaliser un tel programme.

LE FINANCEMENT

J'ai décidé de faire ce que je connaissais le mieux — élaborer une proposition qui assurerait la formation en services de garde des gens du milieu par l'intermédiaire du Programme d'intégration professionnelle de la Commission canadienne de l'emploi. On peut obtenir de l'information sur ce programme auprès des agents d'extension des ▶



LINDA DARIO

Our Vice-President, Penny Coates, and her daughter, Amanda.

Notre vice-présidente, Penny Coates, et sa fille, Amanda.

skills they would need to work in the daycare.

All sponsored students in a Canada Employment training course received about \$80. per week for childcare so we could charge that amount to all the adult education students who used the daycare.

It is important to remember when assessing your community's ability to pay for daycare, that you consider the subsidies available to many parents. We found that workers at the Bay, the Co-op and some of the secretaries were eligible for subsidies. As well, the new SAAR program gives social assistance recipients daycare funding if they are involved in job skills training.

THE STAFF

The educator we hired

was a woman who had a degree in Early Childhood Education from St. Lawrence College, had worked in daycare for about 10 years and had owned her own daycare centre for four years. She was ready for the challenge of setting up a daycare from scratch in the Arctic and we felt she would be just what we needed.

THE MATERIAL

One of the first things we had to do before opening up the Centre was to get materials and supplies. We would have some money left over from fees but not enough to buy everything we would need, so we decided to ask the community for donations. We were able to get most of our toys and saved our supply money for those ►

services de main-d'oeuvre et des centres d'emploi du Canada.

J'ai alors conçu un programme d'intégration professionnelle administré par le Service d'éducation des adultes et devant assurer la formation de 12 personnes. Les participants pouvaient suivre des cours de formation scolaire et professionnelle et occuper également des emplois de types variés — six d'entre eux allaient se concentrer sur le développement des enfants en bas âge et travailler à la garderie. Les sommes obtenues pour la formation de ces personnes allaient nous permettre de louer un immeuble où nous pourrions installer la garderie. Le Programme d'intégration professionnelle a également permis de payer le salaire d'un enseignant ainsi que d'un spécialiste en éducation des jeunes enfants, tous deux à temps partiel, afin d'assurer la formation des participants qui seraient appelés à travailler à la garderie.

Comme les participants parrainés qui suivaient un cours de formation financé par un centre d'emploi du Canada recevaient 80 \$ par semaine pour la garde de leurs enfants, nous pouvions demander ce montant aux participants à l'éducation des adultes qui faisaient appel aux services de la garderie.

Il importe, au moment de déterminer la capacité de sa collectivité de s'offrir des services de garde, de tenir compte des subventions dont un grand nombre de parents peuvent bénéficier. Nous avons constaté que les travailleurs de La Baie, de la Coopérative ainsi que quelques-unes des secrétaires étaient admissibles à des subventions. De même, le nouveau programme SAAR

offre des subventions pour la garde des enfants aux bénéficiaires de l'aide sociale qui participent à des programmes de formation professionnelle.

LE PERSONNEL

L'éducatrice dont nous avons retenu les services était titulaire d'un diplôme en éducation des jeunes enfants du collège St. Lawrence, possédait dix années d'expérience dans les garderies et avait eu sa propre garderie pendant quatre ans. Elle était disposée à relever le défi que représentait la mise sur pied d'une garderie dans l'Arctique et nous avons eu le sentiment qu'elle serait exactement la personne qu'il nous fallait.

LE MATÉRIEL

L'une des premières tâches à accomplir avant d'ouvrir la garderie était de se procurer les matériaux et les fournitures. Nous prévoyions qu'il nous resterait un peu d'argent sur les frais que nous avions perçus, mais pas assez pour acheter tout ce dont nous allions avoir besoin, alors nous avons décidé de solliciter des dons. Cette formule nous a permis de recueillir la plupart de nos jouets et de garder notre argent pour le matériel artistique et les jouets éducatifs.

LES LOCAUX

L'un de plus importants défis que nous ayons eu à relever a été de trouver un immeuble. Pendant un certain temps, la situation semblait sans espoir, jusqu'à ce que je trouve un immeuble dont nous étions en mesure de payer le loyer. Ce n'était pas l'endroit idéal pour une garderie, mais ce fut l'un de nos premiers ►

things like art supplies and educational toys.

THE SPACE

One of our biggest challenges was finding a building. For a while it looked hopeless, until I finally found a building we could rent with our funding. It wasn't the ideal place for a daycare but it was one of the first of many lessons we learned during the year — that you attack every problem that comes up, be very creative and make do with what you have while trying to maintain your original objectives in creating a good environment for the children.

LEGISLATION

There were some major points in the territorial legislation that really affected the way we developed our Centre despite the fact that it was only proposed legislation and hadn't been put into effect yet. There are people in Social Services who specialize in helping people with daycare operations so be sure to let them know that you'd like advice.

PROBLEM SOLVING

While children had a wonderful experience many of the parents sometimes felt that the problems were endless. Parents and workers often had meetings together to discuss concerns. At one point the daycare was threatened because people couldn't get there on time — it was a 20 minute walk for many and in the freezing weather during the dark days, often with more than one child in tow, it was a real struggle. Finally we came up with a solution: with donations from businesses (First Air and the Bay really helped) we bought a skidoo. We had

some carpentry students build us a special qamotiq bus — with a fixed metal hitch for security and seats. Other adult education students took turns driving the qamotiq bus as work experience. Everyone who used the bus paid \$5. a week for gas. It worked and everyone was happy.

DAYCARE COMMITTEE/ SOCIETY

When the 7-month daycare training program was over in April, 1988, everyone involved was exhausted but exuberant that the experiment had worked. We now felt we had to keep daycare going in our community. A daycare committee was formed and applied for non-profit society status. Committee members lobbied the Education Council and won a place in the school for the following year.

The committee has now received non-profit society status and can open a bank account in the daycare's name and receive government funding. At present the Society is applying for funds from the Department of Social Services, the Department of Health and the Secretariat of State in order to maintain good quality childcare next year and to help offset the costs of fees so daycare can be more accessible to working parents. We also want to see the training program continue, with childcare workers taking refresher courses, perhaps components of the new Arctic College Early Childhood Education program.

If we want good quality childcare we have to work for it. It isn't impossible and there is support from many places and people. Every community will have its own needs and every ▶

enseignements de l'année, à savoir qu'il faut s'attaquer à chaque problème qui surgit, faire preuve de beaucoup d'originalité et s'accommoder de ce qu'on a, tout en s'efforçant de maintenir ses objectifs originaux et de créer un milieu positif pour les enfants.

LA LOI

Il y a des dispositions importantes de la législation des Territoires du Nord-Ouest qui ont exercé une incidence réelle sur la façon dont nous avons développé notre garderie, en dépit du fait que la législation en question n'était qu'au stade de projet de loi. Les Services sociaux possèdent des spécialistes de l'aide à l'exploitation de garderies. N'hésitez pas à leur faire savoir que vous avez besoin de conseils.

RÉSOLUTION DE PROBLÈMES

Malgré le fait que les enfants vivaient une expérience formidable, un grand nombre de parents avaient parfois l'impression que la liste des problèmes était interminable. Les parents et les travailleurs se réunissaient souvent afin de discuter de leurs préoccupations. À un moment donné, l'existence même de la garderie a été menacée parce que les gens étaient incapables d'arriver à l'heure — beaucoup devaient marcher 20 minutes pour se rendre à la garderie; or, par grand froid et dans la noirceur de l'hiver, souvent avec plus d'un enfant à emmener, il s'agissait là d'une difficulté réelle. Mais nous avons fini par trouver une solution: grâce à des dons consentis par les entreprises (First Air et La Baie ont été d'un

grand secours), nous avons acheté une motoneige. Des étudiants en menuiserie nous ont construit un autobus qamotiq — avec un dispositif d'attelage en métal fixe, pour plus de sécurité, et des sièges. Les autres participants au programme d'éducation des adultes conduisaient le qamotiq à tour de rôle, en guise d'expérience professionnelle.

COMITÉ / SOCIÉTÉ DE LA GARDERIE

Lorsque le programme de formation de 7 mois a pris fin, au mois d'avril 1988, chacun des participants était épuisé mais jubilant, vu le succès de l'expérience. Nous sentions qu'il nous fallait assurer le maintien de la garderie. C'est alors qu'a été formé un comité de la garderie, qui a demandé le statut de société sans but lucratif. Les membres du Comité ont exercé des pressions sur le Conseil de l'éducation et obtenu un local dans l'école pour l'année suivante.

Le Comité s'est maintenant vu accorder le statut de société sans but lucratif, de sorte qu'il peut ouvrir un compte en banque au nom de la garderie et recevoir des subventions gouvernementales. À l'heure actuelle, la Société demande de l'aide au ministère des Services sociaux, au ministère de la Santé et au secrétariat d'État afin de pouvoir maintenir une garderie de qualité l'an prochain et aider à épargner les frais de garde, de façon que la garderie soit plus accessible aux parents qui travaillent. Nous voulons également que le programme de formation se poursuive, et que les éducateurs suivent des cours d'actualisation ▶

group will work together differently and come up against different odds. But when it all comes down to

it we are in this together — our children are our most important resource.” ■

NEWLY FORMED NON-PROFIT GROUP IN B.C.

“*Concerned People for Childcare*” (C.P.F.C.) is a new non-profit group formed in the East Kootenays in the spring of '88 by professional child care workers and individuals concerned by child care. They are operating under the auspices of the Cranbrook Women's Resource Centre.

Their objectives are to increase public and government awareness of the different types of child care services available and needed in their area, to increase these services in quantity and in quality by providing information relevant to the care of young children and to act as a resource /support network for child care providers.

Members of the group are particularly concerned by certain problems pertinent to their area: lack of quality licensed day care centres, shortage of space

for under-three care, special needs child care, part-time care and after-school care. They also identified a need to educate parents so they become more aware of the importance of the day care experience to their children and of the variety of child care services available. Being a rural community, they are also preoccupied by a lack of respite care for parents of special needs children, as well as a lack of training opportunities at a local level for child care providers. They believe that good quality child care should be available to all Canadian children, irrespective of their province of residence.

C.D.C.A.A. salutes “*Concerned People for Childcare*”. Their address and phone number follows: 101- 7th Avenue South, Cranbrook, BC, V1C 2J3, 426-2912. ■

des connaissances, notamment, peut-être, certains volets du nouveau programme d'éducation des petits de l'Arctic College.

Si nous voulons des services de garde de qualité, nous devons y consentir des efforts. La tâche n'est pas impossible et nombreux sont les services et les gens

capables d'aider. Les besoins varient d'une collectivité à une autre, et chaque groupe a sa façon de travailler et des obstacles particuliers à surmonter. Mais tout compte fait, nous sommes dans le même bain — nos enfants sont notre plus importante ressource. » ■

FORMATION D'UN NOUVEAU GROUPEMENT SANS BUT LUCRATIF EN C.-B.

Concerned People for Childcare (C.P.C.C.) est un nouveau groupement sans but lucratif formé dans la région d'East Kootenays au printemps de 1988 par des travailleuses et travailleurs en garderies ainsi que par des personnes que la question des services de garde à l'enfance préoccupe. Le groupement fonctionne sous les auspices du Cranbrook Women's Resource Centre.

Son objectif est d'accroître le degré de sensibilisation de la population et de l'État aux différents types de services de garde existants et nécessaires dans la région, d'améliorer la quantité et la qualité de ces services en fournissant de l'information sur la garde des petits et de faire office de réseau de ressources et de soutien à l'intention des travailleuses et travailleurs en garderies.

Les membres de ce groupement sont particulièrement préoccupés par certains problèmes propres à leur région : nombre insuffisant de garderies reconnues, pénurie de places pour les enfants de moins de trois ans, pour les enfants ayant des besoins particuliers, pour la garde à temps partiel et pour la garde après l'école. Le groupe a également constaté la

nécessité de sensibiliser davantage les parents à l'importance de la garderie pour leurs enfants ainsi qu'à la diversité des services de garde disponibles. Comme il s'agit d'une collectivité rurale, les membres du groupe se préoccupent également de l'insuffisance des services de garde pour offrir un répit aux parents d'enfants ayant des besoins particuliers, ainsi que de l'impossibilité de former des travailleuses et travailleurs en garderies, au niveau local. Le groupe estime que tous les enfants canadiens devraient pouvoir bénéficier de services de garde de qualité, quelle que soit la province où ils habitent.

L'A.C.P.S.G.E. salue le C.P.C.C., dont voici l'adresse et le numéro de téléphone : 101 — 7th Avenue South, Cranbrook (C.-B.) V1C 2J3, 426-2912. ■

WE WANT TO HEAR FROM YOU!

Are you working on a special project and would you like to share your new experience with us? Do you have special concerns to voice or possible answers to share? We would like to

hear from you, write us at our national office: 323 Chapel St., Ottawa, Ontario, K1N 7Z2. We also welcome your comments about this newsletter. ■

DONNEZ-NOUS DE VOS NOUVELLES !

Vous travaillez actuellement à un projet spécial et vous aimeriez nous faire partager cette nouvelle expérience ? Vous avez des préoccupations particulières à exprimer ou des solutions à partager ?

Nous aimerions recevoir de vos nouvelles. Écrivez-nous à notre bureau national, situé au 313, rue Chapel, Ottawa (Ontario) K1N 7Z2. Votre opinion sur ce bulletin serait également la bienvenue. ■

RESOURCES

1988 NATIONAL CHILD CARE SURVEY

An offspring of the Child Care Initiatives Fund (CCIF) was announced in May 26, 1988, as Health and Welfare Minister Jake Epp unveiled funding awarded to the National Day Care Research Network. This Research Network will receive 1.2 million dollars over a three-year period to do Canada's first comprehensive survey of families, employment and child care, through Statistics Canada and with the participation of over 30,000 Canadian parents.

The research team is composed of Dr. Donna Lero of the University of Guelph as Director, Dr. Alan Pence of the University of Victoria as Co-Director, Dr. Hillel Goelman of U.B.C.

and Dr. Lois Brockman of the University of Manitoba as co-investigators. The Network has existed since 1983 when it was developed with support from Welfare Grants of Health and Welfare Canada. The Laidlaw Foundation also has been supporting it. In 1985, the Research Network was also involved in research for the Cooke Task Force on Child Care.

The research members have been gathering data in October '88 from parents and in December '88 from provincial/territorial Day Care Directors. Data analysis will start in the Spring of '89. Reports from the project are expected to be developed in the fall of '89 and throughout 1990. ■

NATIONAL CHILD DAY CARE CONFERENCE 1989

The Canadian Child Day Care Federation is hosting its first National conference to be held in Winnipeg, April 5-8 1989, under the theme "*Children: The Heart of the Matter*".

The conference is planned for a variety of participants from across the country: administrators, caregivers, family day care providers, parents, the education/training community and policy and decision makers.

The Manitoba Child Care Association is co-sponsoring the conference which will feature guest speakers such as:

- Dr. Alan Pence of the University of Victoria, Co-Director of the National Child Care Survey Project

- Susanne Eden, President of the Canadian Association for Young Children, part-time member, Faculty of Education, York University
- Dr. Thelma Harms and Dr. Richard Clifford of the Frank Porter Graham Child Development Centre and School of Education, University of North Carolina
- Stephen Lewis, special lecturer, University of Toronto, formerly Canada's ambassador to the U.N.

C.D.C.A.A. will be present at the conference. On Friday April 7, our President, Patricia Wylenko and our Executive Coordinator, Lise Corbeil-Vincent will lead a workshop addressing the ►

RESSOURCES

RECENSEMENT NATIONAL DES GARDERIES 1988

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Jake Epp, a annoncé le 26 mai 1988 que des crédits avaient été consentis, à même la Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde d'enfants, au Réseau national de recherche sur la garde d'enfants. Une somme de 1,2 millions de dollars sera consacrée à ce réseau sur trois ans, afin qu'il procède au premier recensement général des familles, de l'emploi et des services de garde, par l'intermédiaire de Statistique Canada ainsi qu'avec la participation de plus de 30 000 parents canadiens.

L'équipe de recherche se compose du Dr Donna Lero, de l'université de Guelph, qui en assume la direction, du Dr Alan Pence, de l'université de Victoria, qui en est le codirecteur, du Dr Hillel Goelman, de l'université de la Colombie-Britannique, et

du Dr Lois Brockman, de l'université du Manitoba, qui agiront comme co-enquêteurs. Le Réseau existe depuis 1983, année où il fut mis sur pied grâce à des subventions de Santé et Bien-être social Canada. Il bénéficie également du soutien de la fondation Laidlaw. En 1985, le Réseau a aussi participé aux travaux du Groupe de travail Cooke sur les services de garde à l'enfance.

Au mois d'octobre 1988, les membres de l'équipe de recherche ont recueilli des données auprès des parents, et au mois de décembre 1988, auprès des directeurs des services de garde des provinces et des territoires. L'analyse des données recueillies débutera au printemps de 1989. On s'attend à ce que les rapports découlant du projet soient produits à l'automne de 1989 et tout au long de 1990. ■

CONFÉRENCE NATIONALE DE 1989 SUR LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

La Fédération canadienne des services de garde à l'enfance organise sa première conférence nationale. Elle se déroulera à Winnipeg, du 5 au 8 avril 1989, et aura pour thème : *Les enfants : Au coeur du débat*.

La conférence est prévue en fonction de différents intervenants de toutes les régions du pays : personnes responsables de l'administration, éducatrices et éducateurs,

travailleuses et travailleurs en garde en milieu familial, parents, personnes œuvrant dans le secteur de l'éducation et de la formation ainsi que celles responsables des prises de décision.

La conférence, qui sera coparrainée par la Manitoba Child Care Association, accueillera des conférenciers tels que :

- le Dr Alan Pence, de l'université de Victoria, codirecteur du Réseau ►

issue of Day Care Advocacy in Canada since 1984, with particular emphasis on federal political developments.

For more detailed information please contact the *Canadian Child Day Care Federation in Ottawa* at (613) 729-5289. ■



JOHN MUKTS

C.D.C.A.A. T-SHIRTS FOR SALE

C.D.C.A.A.'s conference T-shirts are still available at our national office. These attractive yellow short-sleeved T-shirts display, in blue, the slogan of our

national conference "*Child Care — Meet the Challenge*" with the date in English and French. Adult's size large is available at a modest cost of \$10. ■

INTERNATIONAL FAMILY DAY CARE LITERATURE REVIEW

The author of this recent review is June Dellar, from the School of Early Childhood Education, Faculty of Community Service, Ryerson Polytechnical Institute, Toronto. The review was undertaken by the Ontario Ministry of Community and Social Services Child Care Branch.

Part of a comprehensive study of the private-home day care program in Ontario, the review provides information on the status of family day care around

the world. Countries covered by the research were those found to have legislation or programs regarding family day care and the data gathered was checked for current validity, where possible, with key people in Canada and with participants at the International Family Child Care Conference in Cardiff, Wales, 1987.

The review report covers the operation of family day care in some countries of Europe, Asia, Australia and ▶

national de recherche sur la garde de jour;

- Susanne Eden, présidente de l'Association canadienne pour jeunes enfants, et professeur à temps partiel, faculté de l'éducation, université York;
- le Dr Thelma Harms et le Dr Richard Clifford, du Frank Porter Graham Child Development Centre and School of Education, université de la Caroline du Nord;
- M. Stephen Lewis, conférencier spécial, université de Toronto, ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies.

L'A.C.P.S.G.E. sera représentée à la conférence. Le vendredi 7 avril, notre présidente, Patricia Wylynko, et notre coordonnatrice, Lise Corbeil-Vincent, animeront un atelier sur la promotion des services de garde à l'enfance au Canada depuis 1984, où l'accent sera particulièrement mis sur l'évolution politique du dossier au niveau fédéral.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec la *Fédération canadienne des services de garde à l'enfance*, à Ottawa, au numéro (613) 729-5289. ■

T-SHIRTS DE L'A.C.P.S.G.E À VENDRE

Le bureau national a encore des t-shirts de la Conférence de l'A.C.P.S.G.E à vendre. Il s'agit d'attrayants maillots jaunes à manches courtes portant, en lettres bleues, le thème de notre conférence

nationale "*La garde des enfants — Un défi à relever*" ainsi que la date, en français et en anglais. Le modèle pour adulte, grande taille, est offert au bas prix de 10 \$. ■

REVUE DE LA DOCUMENTATION INTERNATIONALE SUR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

L'auteur de cette récente étude est June Dellar, de l'école de l'éducation des jeunes enfants, faculté des services communautaires, à l'Institut polytechnique Ryerson de Toronto. L'étude avait été entreprise par la Direction des services de garde à l'enfance du ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

Réalisé dans le cadre d'une étude globale du programme de services de garde privés en milieu familial, l'examen renferme des renseignements sur l'état de la garde en milieu familial dans différentes

régions du globe. Les pays visés étaient ceux qui possèdent une loi ou un programme concernant la garde en milieu familial et la validité des données recueillies a été vérifiée, autant que possible, auprès de responsables canadiens et de participants à la conférence internationale sur les services de garde en milieu familial, qui s'est tenue à Cardiff (Pays de Galles) en 1987.

Le rapport traite du fonctionnement de la garde en milieu familial dans certains pays d'Europe et d'Asie, en Australie et en Amérique du Nord, de même qu'il examine les ▶

North America, and examines research on the value of family day care, as well as peruses the literature available on the purpose and effectiveness of regulation and various regulatory procedures in family day care.

For more detailed

U.S.A.: NEW PUBLICATION FROM THE CHILD CARE EMPLOYEE PROJECT

"*Raising Salaries: Strategies that Work*" is a 60-page booklet published in the summer of '88 which outlines 18 examples of public and private initiatives aimed at upgrading salaries paid to child care staff. These examples

information, you may contact *Lynn Wylie, Policy Division, Child Care Branch, Children's Service Division, Ministry of Community and Social Services, 700 Bay Street, 9th floor, Toronto, M7A 1E9, (416) 965-0912* ■

reflect policies instituted in a broad spectrum of child care programs as well as at various jurisdiction level.

The publication is available at a cost of \$5.00 per copy, from *C.C.E.P., P.O. Box 5603, Berkeley, CA 94705*. ■

CANADIAN ADVISORY COUNCIL ON THE STATUS OF WOMEN: NEW PUBLICATION

C.A.C.S.W. published in September of '88 a folder entitled "*Becoming a Parent: A Guide to Maternity/ Parental Leave and Benefits in Canada*". This fact sheet uses text and tables to examine the range of maternity benefits as well as of paternity, adoption, parental leaves, and leave for family responsibilities across the country. It points out

the various conditions surrounding these benefits and leaves. A useful eye-opener and a handy reference.

Copies in English or French are available free of charge by contacting the *C.A.C.S.W. Distribution Centre in Ottawa, at (613) 992-4976*. A complete list of C.A.C.S.W. publications is also available. ■

To make sure you get your copy of VISION, please let us know of any change of address. Mail a standard Canada Post change of address card or letter to the C.D.C.A.A. office.

Pour vous assurer de bien recevoir votre copie de VISION, veuillez nous communiquer tout changement d'adresse en faisant parvenir une lettre ou une carte standard de changement d'adresse de Postes Canada au bureau de l'A.C.P.S.G.E.

travaux de recherche effectués sur la valeur des services de garde en milieu familial, et inventorie la documentation disponible sur l'objectif et l'efficacité de la réglementation et sur les diverses procédures réglementaires en vigueur dans le domaine de la garde en milieu familial.

Pour de plus amples

renseignements, on peut s'adresser à *Lynn Wylie, Division de la politique, Direction des services de garde à l'enfance, Division des services à l'enfance, ministère des Services sociaux et communautaires 700, rue Bay, 9^e étage, Toronto M7A 1E9. Tél. : (416) 965-0912*. ■

ÉTATS-UNIS : NOUVELLE PUBLICATION DU CHILD CARE EMPLOYEE PROJECT

Raising Salaries: Strategies that Work (L'augmentation des salaires, des stratégies qui fonctionnent) est une brochure de 60 pages publiée à l'été 1988 et qui donne 18 exemples d'initiatives publiques et privées visant à l'augmentation des salaires versés aux travailleuses et

travailleurs en garderies. Ces exemples reflètent des politiques mises en place dans un large éventail de programmes de garderies et par des administrations de différents niveaux.

On peut se procurer cette brochure, qui se vend 5 \$ l'exemplaire, auprès du *C.C.E.P., P.O. Box 5603, Berkeley, CA 94705*. ■

NOUVELLE PUBLICATION DU CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE LA SITUATION DE LA FEMME

Le C.C.C.S.F. a publié au mois de septembre 1988 un dépliant intitulé : *Devenir parent : Un guide des congés et prestations de maternité et de paternité au Canada* qui, au moyen de textes et de tableaux, dresse l'inventaire des prestations de maternité, des congés de paternité et d'adoption, des congés parentaux ainsi que des congés pour charges familiales dans les différentes régions du pays. Le document expose aussi les diverses conditions d'obtention de ces prestations et congés. Un ouvrage pratique et qui offre matière à réflexion.

On peut se procurer ce dépliant gratuitement, dans sa version française ou anglaise, en communiquant avec le *Centre de distribution*



du *C.C.C.S.F., à Ottawa au (613) 992-4976*. La liste complète des publications du Conseil est également disponible. ■